
AVIS PUBLIC

ÉTAPE 2 DU PROCESSUS

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE
PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

RÉCEPTION DE DEMANDES ÉCRITES

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U58-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2009-U58 –
MODIFICATION AFIN D'AJUSTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE POUR LES LOTS, LES
TERRAINS ET LES RÉSIDENCES DE TOURISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 juin 2024, le conseil a adopté le 18 juin 2024 le second projet de règlement numéro 2024-U58-10 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58 – modification afin d'ajuster la terminologie utilisée pour les lots, les terrains et les résidences de tourisme.

Objet du second projet de règlement et de la demande de participation à un référendum

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble du territoire de la Ville afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant une telle disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la Ville.

Conditions de validité d'une demande

4. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
 - Être reçue par écrit, **au plus tard le 28 juin 2024, à 23 h 59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - En personne ou par la poste aux coordonnées suivantes :
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

***Attention aux délais postaux applicables ***
 - Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca
 - Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de XX.

Personnes intéressées

5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, de même que les renseignements permettant de déterminer les conditions supplémentaires relatives aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise et les renseignements permettant de déterminer les conditions d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale, peuvent être obtenus en communiquant avec le Service juridique et greffe par courriel à greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Zone concernée

6. Ce second projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville.

Approbation référendaire

7. Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Absence de demande de validité

8. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

9. Le second projet de règlement et le formulaire de demande de participation à un référendum sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 18 juin 2024 » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 20 juin 2024.

Anny Després, greffière adjointe